

COMMUNE DE GOUGENHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 067-216701631-20260424-DCM20266716334-DE

Séance du 24 avril 2026 à 20h à la mairie
Sous la présidence de M. Laurent KRIEGER
Date de convocation : 20/04/2026

Conseillers élus et en fonction : 15 Quorum : 8 Conseillers présents : 14 et représentés : 1

DCM 2026 - 67163 – 34

Retrait de la délibération n° DCM 2026 - 67163 – 21 du 21 mars 2026 prise sur un fondement juridique inadapté

Étaient présents : Laurent KRIEGER (maire), Denis STAHL (1^{er} adjoint), Nathalie WROBEL (2^{ème} adjoint), Matthieu STOLL (3^{ème} adjoint), Alphonse MULLER, Astrid SCHMITT, Pascal SCHMITT, Danielle BRESSOLIER-FAIVRE, Delphine SIMON, Véronique GARNIER, Pascale MULLER, Ludovic CRIQUI, Charlène ROESSLER, Johanne STOERKEL

Était absent : Frédéric MOSTER (procuration)

Vote : Pour à l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2131-1 et suivants relatifs au contrôle de légalité ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et ses dispositions sur le retrait des actes ;

Vu la délibération n° DCM 2026 - 67163 – 21 en date du 21 mars 2026, prise sur un fondement juridique inadapté ;

Considérant que cette délibération est entachée d'une erreur justifiant son retrait dans le délai légal ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de procéder au retrait de cette délibération afin de sécuriser la décision administrative ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1 : La délibération n° DCM 2026 - 67163 – 21 du 21 mars 2026 est retirée.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

La secrétaire de séance,
Magali THOMAS-MOUKERT

Pour extrait conforme

Le Maire, Laurent KRIEGER

ip

LAURENT KRIEGER
maire
5 mai 2026

